



Précancérose et cancers buccaux : savoir reconnaître les lésions buccales suspectes

Pour tous les praticiens. Il s'agit d'une remise à niveau clinique et théorique sur les lésions buccales. Et plus encore pour les praticiens intéressés par la dermatologie buccale et ceux qui ont des difficultés à différencier les lésions bénignes et malignes.



"Si je vous dis que vous pouvez sauver la vie d'un(e) patient(e) à travers un simple examen buccal ? Vous me répondez que vous n'avez ni le temps ni l'envie de vous replonger dans des ouvrages d'anatomie pathologie. Retrouvez dans cette formation tout ce qu'il faut savoir pour ne plus laisser passer une lésion maligne et rassurer sur les lésions bénignes. À bientôt parmi nous !" Dr Yordan Benhamou

Nombreux cas cliniques

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes
9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)
Formateur : Dr Yordan BENHAMOU

Introduction

Pourquoi le rôle du chirurgien-dentiste est-il si important dans le dépistage du cancer buccal ?

- Généralités
- Etat des recherches sur le cancer buccal/traitements existants

- Epidémiologie et causes du cancer buccal

Connaître la maladie et ses cibles

- La muqueuse buccale normale
- La cavité buccale
- Formation et évolution d'un cancer

Séquence interactive (cas cliniques) :
reconnaître les différents types de lésions buccales malignes

Séquence interactive (cas cliniques) :
rôles du chirurgien-dentiste avant, pendant et après la radiothérapie/ chimiothérapie

Conclusions

Objectifs pédagogiques

- Différencier les lésions malignes des lésions bénignes
- Déterminer le rôle du chirurgien-dentiste en cas de dépistage d'une lésion buccale cancéreuse
- Apprendre à soigner les patients avant, pendant et après leur traitement anti-cancer

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Date :

Paris le 24 septembre 2020

Informations sur le participant

*Charte du traitement des données (RGPD) sur www.ufsbd.fr

Madame Monsieur

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

RPPS (carte de l'ordre) : _____

ADELI : _____

Tél : _____

Email* : _____

Sélectionnez le mode de financement :

Tarifs

Praticien Adhérent UFSBD 360 €

Praticien non adhérent 392 €

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

Avec le FIF-PL
Pour les praticiens libéraux

- Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr et m'engage à participer à l'intégralité de la formation
- Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € accompagné du bulletin d'inscription complété que je retourne à l'UFSBD Formation 7 rue Mariotte 75017 Paris, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr
Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge.

Avec OPCA PEPSS/ACTALIANS – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 11752372075

- Je suis dentiste salarié, je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un délai maximal de 15 jours avant le démarrage de la formation.
Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur <https://www.opcoep.fr/>

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département, j'y adhère : je joins un chèque de 50 €